

## PROSPECTUS SIMPLIFIE

### PARTIE A - STATUTAIRE

#### PRESENTATION SUCCINCTE

**Dénomination :** INDOSUEZ REVENUS

**Code ISIN :**

part C : FR0000443525

part D : FR0000443517

**Forme juridique :** Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

**Société de gestion :** Crédit Agricole Asset Management.

**Gestionnaire comptable par délégation :** CACEIS Fastnet.

**Durée d'existence prévue :** Ce FCP a été initialement créé le 08/11/1996 pour une durée de 99 ans.

**Dépositaire :** CACEIS BANK

**Commissaire aux comptes :** Cabinet SELLAM

**Commercialisateurs :** BANQUE DE GESTION PRIVEE INDOSUEZ.

#### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

► **Classification :** Diversifié.

► **Objectif de gestion :** l'objectif de gestion est de procurer aux porteurs une surperformance par rapport à l'indicateur de référence, qui est une combinaison des indices DJ Stoxx 50(40%) et JPM EMU Aggregates (60%), sur un horizon de placement de 2 ans, tout en leur assurant un revenu annuel.

► **Indicateur de référence :** 40% DJ Stoxx 50(cours de clôture – dividendes nets réinvestis), 60% JPM EMU Government Bond (cours d'ouverture- dividendes nets réinvestis).

Le DJ Stoxx 50(cours de clôture- dividendes nets réinvestis) est un indice actions exprimé en euro représentatif des principales capitalisations de chaque pays et secteur européens. Cet indice est publié par Stoxx Limited.

Le JPM EMU Aggregates (cours d'ouverture- dividendes nets réinvestis) est composé de titres obligataires à taux fixe de toute maturité émis en euros par les états membres de la zone euro.

► **Stratégie d'investissement :**

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques (long terme), tactiques (court terme) et des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux, d'actions, de devises et leurs produits dérivés, ainsi que sur les niveaux des volatilités sur actions, indices boursiers, taux d'intérêt et change.

L'allocation globale est une répartition taux / actions en fonction des différents critères d'analyse de la gestion, notamment le scénario macro-économique, la valorisation, le niveau de risque, les flux, l'analyse technique.

L'exposition en actions et en taux peut varier de 0 à 100% de l'actif net. En pratique, l'exposition aux actions variera entre 20 à 60% de l'actif et l'exposition aux marchés de taux variera entre 40 à 80% de l'actif en fonction des anticipations des gérants.

La répartition entre dette publique et dette privée, entre grandes, moyennes et petites capitalisations ne sont pas prédéfinies et elles seront fonction des anticipations du gérant sans limite pré-établie. L'allocation sectorielle s'effectue sur les marchés actions internationaux. Aucune zone d'investissement n'est exclue

## INDOSUEZ REVENUS

Le fonds peut détenir jusqu'à 20% de son actif en actions ou en parts d'OPCVM coordonnés et/ou de fonds d'investissement cotés ou non (actions, obligations, taux), y compris des ETF, en vue de renforcer la diversification du portefeuille au travers de stratégies périphériques. Les stratégies d'investissement de ces OPCVM et fonds d'investissement sont compatibles avec celle du fonds.

Les instruments dérivés s'intégreront comme les titres vifs dans le cadre de l'exposition de 0 à 100% entre les deux grandes classes d'actifs. Ils permettent d'intervenir rapidement notamment en cas de mouvements de flux important liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations des marchés.

Le gérant utilise des instruments financiers à terme dans le but de couverture, exposition, achat /vente tactique, et/ou arbitrage aux risques action, de taux, de change, de crédit et de volatilité.

L'engagement du fonds est limité à 100% de l'actif.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisé dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

### Profil de risque :

*Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.*

### Les principaux risques liés à la classification sont :

- **Risque actions** : Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

- **Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

- **Risque de taux** : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

- **Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) d'une devise par rapport à l'euro, pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative.

### Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :

- **Risque général lié à la gestion discrétionnaire concernant l'allocation entre les différentes poches** : le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

- **Risque lié aux titres émis dans les pays émergents** : Les actions de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que les grandes capitalisations des pays développés ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

- **Risque lié à la capitalisation des sociétés** : Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser rapidement et fortement.

- **Risque de crédit** : il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la

## INDOSUEZ REVENUS

valeur des titres de créance sur lesquels est exposé l'OPCVM peut baisser entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque lié à l'actif investi en ABS et/ou MBS** : Pour les ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities), le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...).

Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents.

La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

### Autres risques :

- **Risque de contrepartie**

- **Risque lié à la sur exposition**

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type** : tous souscripteurs

Souscripteurs recherchant une performance liée aux marchés actions et obligataires internationaux.

La durée minimum de placement recommandée est de 2 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

## INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

### Frais et commissions :

#### Commissions de souscription et de rachat

*Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.*

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	3%maximum l'an
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

Cas d'exonération : en cas de rachat d'une souscription le même jour, pour un même montant, sur la base de la même valeur liquidative, la souscription s'effectue sans commission.

Commission d'échange des parts C et D : forfait de 60,98 euros.

#### Frais de fonctionnement et de gestion

*Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.*

## INDOSUEZ REVENUS

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,50%TTC de l'actif net maximum l'an
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement :  société de gestion  perçu par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Montant maximum de 1€ par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change)... Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat du fonds.

### Régime fiscal: l'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

**Conditions de souscription et de rachat :** les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 12 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1.

**Etablissements en charge de la réception des ordres de souscriptions et les rachats :** BGPI, Crédit Agricole Asset Management et CACEIS Bank.

*L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis du CACEIS Bank."*

*En conséquence, ces établissements peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres au CACEIS Bank."*

### Caractéristiques des parts :

**Montant d'origine de la VL de la part C :** 10 000 francs (1 524,49 euros)

**Montant d'origine de la VL de la part D :** 10 000 francs (1 524,49 euros)

**Montant minimum de la première souscription de la part C :** une part

**Montant minimum de la première souscription de la part D :** une part

**Montant minimum de parts souscrites ultérieurement de la part C :** une part

**Montant minimum de parts souscrites ultérieurement de la part D :** une part

**Décimalisation :** les souscriptions et les rachats peuvent être effectués en millièmes de parts.

**Date de clôture de l'exercice :** Dernier jour du mois de décembre.

**Date de clôture du premier exercice comptable :** 30/06/1997

## INDOSUEZ REVENUS

### **Affectation des résultats :**

Part C FR0000443525--Capitalisation

Part D FR0000443517--Distribution trimestrielle

**Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :** la valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré.

**Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** la valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet [www.bgpi.com](http://www.bgpi.com)

**Devise de libellé des parts:** Euro.

**Date de création:** Cet OPCVM a été agréé par la Commission des opérations de bourse le 29 octobre 1996. Il a été créé le 8 novembre 1996.

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les documents relatifs à l'OPCVM sont disponible auprès de Crédit Agricole Asset Management- Service relations Banque Privée - 90, boulevard Pasteur – 75015 PARIS.

La valeur liquidative de l'OPCVM sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet ([WWW.BGPI.COM](http://WWW.BGPI.COM)).

Des explications supplémentaires peuvent être obtenus auprès de votre conseiller habituel.

Date de publication du prospectus : 23/07/2009

Le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.